



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-064-2021-05

PUBLIÉ LE 26 MAI 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2021-05-25-00009 - Désignation des membres suppléants représentant la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-05-25-00009

Désignation des membres suppléants
représentant la Direction régionale et
interdépartementale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités au sein des
observatoires départementaux d'analyse et
d'appui au dialogue social et à la négociation de
la région d Île-de-France



DÉCISION n° 2021-59

Désignation des membres suppléants représentant la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu les articles L.2234-4 et L.2234-7 du code du travail,

Vu le décret n°2017-1612 du 28 novembre 2017 relatif à la mise en place des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France à compter du 1^{er} avril 2021,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Les directeurs des unités départementales de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, les directeurs départementaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités siègent en tant que représentant de l'autorité administrative compétente au sein des observatoires départementaux en application des dispositions de l'article R.2234-1 du code du travail.

Leurs suppléants désignés par le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont :

Unité départementale de Paris de la DRIEETS Ile-de-France : Patrice PEYTAVIN

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de Seine-et-Marne : Frédéric JALMAIN

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités des Yvelines : Dorothee BAREL

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de l'Essonne : Philippe COUPARD

Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS Ile-de-France : Lolita REINA - RICO

Unité départementale de Seine-Saint-Denis de la DRIEETS Ile-de-France : Catherine BARRAS

Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS Ile-de-France : Sandra EMSELLEM

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités du Val d'Oise : Alain OLLIVIER

Article 2 - Le DRIEETS est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 25 mai 2021

Le directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des soli-
darités

Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**